

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2361)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS54

présenté par
M. Bapt, rapporteur

ARTICLE 21

À l'alinéa 21, substituer au mot :

« assis »

les mots :

« des impositions ou cotisations assises ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.